

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3
DE LA RÉGIE**

PGÉE

1. **Référence :** Pièces B-0044 et B-0045.

Préambule :

Au sujet des programmes *OIEÉB* et *OIEÉSI*

Demande :

1.1 Veuillez compléter le tableau suivant, relatif aux dépenses 2011 des programmes *OIEÉB* et *OIEÉSI*, en date du 30 novembre 2011, en fournissant l'information demandée par poste budgétaire.

Dépenses 2011 en date du 30 novembre 2011 Programmes <i>OIEÉB</i> et <i>OIEÉSI</i>					
Programme	Postes budgétaires				
	Développement	Exploitation	Commercialisation	Aide financière	Dépenses associées au <i>PADIGE</i> , au <i>PIIGE</i> , au <i>PAMUGE</i> et à l' <i>AISI</i>
<i>OIEÉB</i>					
<i>OIEÉSI</i>					

Réponse :

Dépenses 2011 en date du 30 novembre 2011 Programmes <i>OIEÉB</i> et <i>OIEÉSI</i>					
Programme	Postes budgétaires				
	Développement	Exploitation	Commercialisation	Aide financière	Dépenses associées au <i>PADIGE</i> , au <i>PIIGE</i> , au <i>PAMUGE</i> et à l' <i>AISI</i>
<i>OIEÉB</i>					
<i>Dépensées:</i>	4 239 842 \$	9 495 700 \$	1 517 374 \$	4 083 546 \$	s/o
<i>Engagées:</i>	n/d	n/d	n/d	1 176 855 \$	
<i>OIEÉSI</i>					
<i>Dépensées:</i>	1 095 844 \$	95 145 \$	81 864 \$	2 029 945 \$	10 091 347\$
<i>Engagées:</i>	n/d	n/d	n/d	685 565 \$	n/d

Les sommes dépensées et engagées pour les programmes OIEÉB et OIEÉSI totalisent respectivement 20,5 M\$ et 14,1 M\$. Toutefois, durant le mois de décembre, le Distributeur comptabilise un volume important de projets dont les versements relatifs à l'aide financière seront effectués en 2012.

2. Référence : Pièce B-0045, pages 43 à 45 et 18.

Préambule :

Le Distributeur indique avoir procédé à une réflexion sur l'influence des effets de marché sur les résultats des analyses économiques et financière du PGEÉ, dont les tests du coût total en ressources (TCTR) et du participant (TP).

La définition des tests reste identique. Toutefois, la méthode de traitement des clients opportunistes est mise à jour, au chapitre des coûts de programme et plus précisément des coûts de la mesure (équipement et implantation). Le Distributeur propose de retirer les dépenses associées aux participants opportunistes du coût de la mesure et de tenir compte des dépenses associées aux clients bénévoles lors du calcul du TCTR et du TP.

Le tableau C-1.1, à la page 18, présente les analyses économiques en ¢/kWh réalisées par le Distributeur, suivant cette nouvelle méthode.

Demandes :

Prenant le cas d'un programme hypothétique :

- Il y a deux participants à ce programme, plus un bénévole;
- Le taux d'opportunisme de ce programme est de 50 %;
- La mesure promue par ce programme est d'un coût total de 300 \$;
- L'aide financière à ce programme est de 100 \$ par participant;
- L'investissement de chaque participant est de 200 \$;
- Les économies d'énergie unitaires sont de 100 kWh par participant ou par bénévole;
- Les coûts évités sont de 0,1 \$/kWh;
- Les coûts de commercialisation moyens sont de 10 \$ par participant;
- Le tarif d'électricité est de 0,05 \$/kWh.

2.1 Veuillez calculer le TCTR de ce programme hypothétique selon l'ancienne méthode.

Réponse :

À partir des hypothèses du programme hypothétique, le tableau R-2.1 illustre les résultats du TCTR selon l'ancienne et la nouvelle méthodes. Il montre que le TCTR s'améliore à la suite de la mise à jour qui intègre les informations connues sur le taux d'opportunisme.

Le calcul repose sur l'hypothèse d'une durée de vie de la mesure d'un an.

Tableau R-2.1

Test du coût total en ressources						
<u>Hypothèses</u>	- Coût total de la mesure :	300 \$				
	- Aide financière :	100 \$				
	- Economie d'énergie unitaire :	100 kWh				
	- Coût de commercialisation moyens :	10 \$				
	- Coûts évités :	0,1 \$/kWh				
	- Tarif d'électricité :	0,05 \$/kWh				
Ancienne méthode						
TCTR = Coûts évités - Coût de commercialisation - Coût de la mesure						
	Non opportunistes		Non opportunistes		Non opportunistes	
	Opportunistes		Opportunistes		Opportunistes	
	Bénévoles				Bénévoles	
TCTR = Coûts évités - Coût de commercialisation - Coût de la mesure						
Non opportunistes	10 \$	-	10 \$		300 \$	
Opportunistes	40 \$	-	10 \$		300 \$	
Bénévoles	10 \$	-	0 \$		300 \$	
TCTR	20 \$	-	20 \$	-	900 \$	= -900 \$
Méthode proposée dans R-3776-2011						
TCTR = Coûts évités - Coût de commercialisation - Coût de la mesure						
	Non opportunistes		Non opportunistes		Non opportunistes	
	Opportunistes		Opportunistes		Opportunistes	
	Bénévoles				Bénévoles	
Coûts évités - Coût de commercialisation - Coût de la mesure						
Non opportunistes	10 \$	-	10 \$		300 \$	
Opportunistes	40 \$	-	10 \$		300 \$	
Bénévoles	10 \$	-	0 \$		300 \$	
TCTR	20 \$	-	20 \$	-	600 \$	= -600 \$

2.2 Veuillez calculer le TCTR de ce programme hypothétique selon la nouvelle méthode proposée par le Distributeur.

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.1.

2.3 Veuillez calculer le TP de ce programme hypothétique selon l'ancienne méthode.

Réponse :

À partir des hypothèses du programme hypothétique, le tableau R-2.3 illustre les résultats du TP selon l'ancienne et la nouvelle méthodes. Il montre que le TP s'améliore à la suite de la mise à jour qui intègre les informations connues sur le taux d'opportunisme.

Le calcul repose sur l'hypothèse d'une durée de vie de la mesure d'un an.

Tableau R-2.3

Test du participant					
Hypothèses					
	- Coût total de la mesure : 300\$				
	- Aide financière : 100 \$				
	- Économie d'énergie unitaire : 100 kWh				
	- coût de commercialisation moyens : 10 \$				
	- Coûts évités : 0,1 \$/kWh				
	- Tarif d'électricité : 0,05 \$/kWh				
Ancienne méthode					
TP = Facture évitée - Invest. Clients					
	Non opportunistes		coût de la mesure - aide financière pour les opportunistes (coûts nets)		
	Bénévoles		coûts de la mesure - aide financière pour les non opportunistes (coûts nets)		
	coût de la mesure pour les bénévoles (coûts totaux)				
Facture évitée - Invest. Clients					
	Opportuniste	5 \$	-	300 \$	- 100 \$
	non opp.	5 \$	-	300 \$	- 100 \$
	bénévole	5 \$	-	300 \$	- 0 \$
	TP	10 \$	-	700 \$	= -690 \$
Méthode proposée dans R-3776-2011					
TP = Factures évitées - Invest. Clients					
	Non opportunistes		coût de la mesure - aide financière pour les opportunistes		
	Bénévoles		coût de la mesure - aide financière pour les non opportunistes (coûts nets)		
	coût de la mesure pour les bénévoles (coûts totaux)				
Facture évitée - Invest. Clients					
	Opportuniste	5 \$	-	300 \$	- 100 \$
	non opp.	5 \$	-	300 \$	- 100 \$
	bénévole	5 \$	-	300 \$	- 0 \$
	TP	10 \$	-	400 \$	= -390 \$

2.4 Veuillez calculer le TP de ce programme hypothétique selon la nouvelle méthode proposée par le Distributeur.

Réponse :

Voir la réponse à la question 2.3.

- 2.5** Veuillez fournir les résultats des tests de rentabilité des programmes du PGEÉ 2012, selon le format du tableau C-1.1 (page 18 de la référence), suivant l'ancienne méthode.

Réponse :

Le tableau R-2.5 reproduit les résultats des tests de rentabilité des programmes du PGEÉ suivant l'ancienne méthode.

Tableau R-2.5
Résultats de l'analyse économique selon l'ancienne méthode

en ¢/kWh actualisés de 2012	TCTR	TP	TNT
Marché résidentiel			
Diagnostic - résidentiel	4,44	9,11	-3,27
Mieux consommer - résidentiel	4,32	8,73	-2,88
Rénovation énergétique - MFR			
Volet social	0,04	11,13	-9,64
Volet COOP	-13,14	11,22	-22,90
Volet OBNL	-5,55	10,93	-15,06
Volet privé - municipalités	-1,81	11,18	-11,53
Récupération des frigos et congélos énergivores	0,81	11,10	-8,97
Remplacement de frigos - MFR	-8,83	8,16	-15,64
Géothermie	-1,68	3,31	-3,44
Pompes à chaleur	-7,44	-2,87	-1,64
Récupération de la chaleur des eaux grises	-0,01	11,44	-9,95
Réseaux autonomes	9,66	10,18	1,57
Sous-total Marché résidentiel	2,70	9,00	-4,77
Marché affaires - Commercial et institutionnel			
Produits efficaces	3,57	8,73	-3,87
Recommissioning	3,54	7,64	-2,93
OIEÉB	4,93	8,72	-2,47
Petits clients affaires	4,88	11,77	-5,24
Commercial	4,69	8,30	-2,33
Institutionnel	4,70	8,56	-2,55
Nouvelle construction	5,35	8,60	-1,97
Bâtiments HQD	0,83	9,48	-7,42
Réseaux autonomes	12,23	10,39	1,09
Sous-total Marché affaires - CI	4,84	8,71	-2,57
Marché affaires - Industriel			
OIEÉSI	3,86	5,03	-0,32
Petites et moyennes industries	2,97	7,30	-3,08
Grandes industries	4,22	4,12	0,79
Sous-total Marché affaires - Industriel	3,86	5,03	-0,32
Innovations technologiques et commerciales			
Projets de R-D du LTÉ	0,00	0,00	0,00
IDÉE	-20,41	10,27	-29,34
PISTE	-0,15	10,41	-9,17
Soutien aux projets DUD	1,05	5,62	-3,07
Sous-total Innovations technologiques et commerciales	-2,63	7,05	-8,21
Tronc Commun	0	0	0
Ensemble du PGEE HQD	3,68	7,50	-2,62

- 3. Références :** (i) Pièce B-0044, page 27;
(ii) Pièce C-ACEFO-0007, page 19.

Préambule :

En référence (i), au sujet des récupérateurs de chaleur des eaux grises, le Distributeur indique que :

« *Tel qu'il a été annoncé dans le dossier R-3740-2010, le Distributeur a analysé l'opportunité de promouvoir les systèmes de récupération de chaleur des eaux grises et lancera un programme à l'automne 2011. Le déploiement se fera d'abord dans le marché de la nouvelle construction résidentielle.* »

En référence (ii), l'ACEFO souligne que le programme n'a pas encore été lancé à la mi-novembre et doute que le Distributeur atteigne l'objectif de 2 459 participants fixé pour le PGEÉ 2011. L'ACEFO déplore le retard dans la mise en œuvre du programme.

Demandes :

- 3.1** Veuillez fournir l'état d'avancement, en termes de nombre de participants, d'économies d'énergie réalisée et de dépenses du programme de *Récupération de chaleur des eaux grises*, en date du 30 novembre 2011.

Réponse :

Le lancement du programme Récupération de chaleur des eaux grises, prévu en novembre 2011, n'a pas encore eu lieu. Plusieurs raisons l'expliquent. D'abord, l'exploitation du programme nécessite la mise en place d'une entente de collaboration avec un nouveau partenaire, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ). Les discussions concernant cette entente ne sont pas complétées. De plus, des ajustements au niveau des normes techniques ont été communiqués au Distributeur et aux fournisseurs en septembre et octobre 2011. La Régie du bâtiment du Québec a exposé les détails de la prochaine révision du Code de construction en matière de tuyauterie. Enfin, l'information sur la mise en place d'une norme CSA sur l'efficacité et perte de pression et en matière de sécurité et salubrité relative aux récupérateurs de chaleur des eaux grises a été annoncée. Ces nouveaux encadrements seront en place en 2012. Ceux-ci ont un impact sur les modalités de programme et sur les fournisseurs de ces produits.

- 3.2** Le cas échéant, veuillez indiquer si le Distributeur souhaite ajuster les objectifs de ce programme pour 2011 et 2012 et veuillez fournir ces nouveaux objectifs.

Réponse :

Le Distributeur présentera dans son Rapport annuel 2011 le suivi du programme et l'explication des écarts par rapport à l'objectif annuel.

Le Distributeur prévoit procéder au lancement du programme au début de l'année 2012 et considère pouvoir atteindre les objectifs fixés.